

Le crédit additionnel maintenant demandé est pour compléter la somme requise pour les bureaux de poste de villes et bureaux d'inspecteurs, le total du crédit pour ces deux départements s'élevant en totalité à \$1,223,000. La rédaction de l'item maintenant soumis a besoin, par conséquent, d'être modifiée dans ce sens. On devrait lire : "bureaux des inspecteurs et des maîtres de poste de villes."

Le nombre en est si grand que le total payé chaque année pour ces bureaux s'élève à ce \$1,200,000.

M. McSHANE : Que cet item soit mis de côté.

M. FOSTER : Si vous insistez pour qu'il soit mis de côté, la conséquence sera que les directeurs des postes de villes et leurs employés, ainsi que les inspecteurs et leurs employés, dont les salaires s'élèvent en totalité à \$1,200,000, seront privés de \$36,000 sur ce qu'ils ont gagné. Or, mon honorable ami ne veut pas, sans doute, arriver à ce résultat.

M. DAVIES (I.P.-E.) : C'est ce qui a été proposé par le gouvernement lui-même. Ce dernier et le directeur général des Postes, après avoir examiné avec soin, sans doute, la question, nous ont proposé cette réduction il y a quelques mois. Ils sont arrivés, alors, à cette conclusion en croyant s'appuyer sur de bonnes raisons. Mais voilà que l'honorable directeur général des Postes nous demande une somme additionnelle de \$36,000, sans nous dire pourquoi il a opéré un changement aussi extraordinaire dans les estimations de son département.

M. McSHANE : Le ministre des Finances dit que si nous ne votons pas cette somme, les employés des bureaux de poste seront privés d'autant sur leurs salaires. Je n'accepte pas cette conséquence. J'ajouterais que dans le bureau de poste de Montréal, la moitié des employés est de trop. Il est rempli de parents de ministres. L'honorable directeur général des Postes pourrait-il nous dire si ces parents de ministres ne pourraient pas trouver le moyen de s'employer autrement ? Mais, M. le président, ces hommes, avant d'être placés dans le bureau de poste de Montréal, étaient ou des officiers-rapporteurs, ou des agents actifs, qui parcouraient la ville en cabalant pour les candidats du gouvernement. C'est sans doute pour ces hommes que l'on nous demande aujourd'hui \$36,000. Si le directeur général des Postes eût acquiescé à la demande que j'ai faite au commencement de la session, et qui avait l'approbation des marchands et de la classe professionnelle de Montréal, et si le port des lettres jetées dans les boîtes était réduit de deux centins qu'il est actuellement à un centin, je pourrais m'expliquer son désir de faire voter ce crédit additionnel de \$36,000. Mais je ne suis pas disposé à voter ce crédit, parce que je n'en vois pas la nécessité ; parce qu'une moitié des employés du bureau de poste de Montréal est de trop, et que les affaires de ce bureau pourraient s'expédier tout aussi bien sans cette moitié.

En Angleterre et aux États-Unis, l'on ne voit pas dans les bureaux publics, comme ici, un pareil nombre d'hommes vivant aux dépens du public sans rendre aucun service.

J'espère que l'honorable ministre retirera cet item, si non, je vais parler sur son mérite pendant quatre heures.

M. FOSTER : Suspendu.

Terres fédérales — Somme supplémentaire pour arpentages, examen des rapports d'arpentage, impressions et plans, etc..... \$8,500

M. DALY : Le crédit ordinaire a été réduit, l'année dernière, d'environ \$75,000. Il y a quelques cantons dans le Nord-Ouest, qui sont occupés par des colons et qui n'ont pas encore été arpentés et le présent crédit est destiné à effectuer cet arpentage. Il y a, comme je l'ai dit, une réduction de \$75,000 sur cet item.

M. MULOCK : Ceci est un autre exemple de l'économie du gouvernement. Lors de la dernière session, le gouvernement se montrait disposé à pratiquer l'économie.

M. DALY : Vous pouvez voir la différence qu'il y a entre \$75,000 et \$8,000. Nous avons retranché sur cet item, l'année dernière, \$75,000, et tout ce que je demande aujourd'hui comme supplément est \$8,000 seulement. Les travaux dont il s'agit dans cet item sont absolument nécessaires, et ils doivent être exécutés d'ici au premier juillet. Les hommes qui en sont chargés devraient partir immédiatement, si non ils perdront toute la saison. Si nous obtenons l'argent qui est maintenant demandé, nous pourrions expédier les partis d'arpenteurs dès lundi prochain, et ils pourraient se mettre tout de suite à l'ouvrage. Ces cantons sont situés au nord d'Edmonton. L'un d'eux est peut-être au nord de Prince-Albert. Mais je le répète le crédit qui est maintenant demandé est absolument nécessaire.

M. MULOCK : L'exposé de l'honorable ministre respire une certaine dose d'honnêteté ; mais je suis obligé d'accueillir avec une certaine réserve plusieurs de ses assertions.

M. DALY : Je ne les aurais pas formulées, si elles n'eussent été toutes bien fondées.

M. MULOCK : Combien de cet argent sera employé à des fins électorales ?

M. DALY : Pas un sou de ce crédit ne sera ainsi détourné de ses fins.

M. MULOCK : Voulez-vous me donner la liste des divers articles qui entrent dans cet item ?

M. DALY : Je ne puis donner d'autres explications que celles que j'ai données. Notre crédit ordinaire a été de \$75,000 ; mais nous constatons que certains cantons qui sont maintenant occupés par des colons, ne sont pas arpentés. Il est nécessaire d'arpenter ces cantons cette année, et le travail pourrait être fait si des partis d'arpenteurs étaient expédiés maintenant. L'honorable député comprendra, sans doute, que si nous n'envoyons pas ces arpenteurs en avril ou au commencement de mai, tout l'été sera probablement perdu.

M. MULOCK : Plusieurs partis d'arpenteurs opéreront-ils dans ces divers cantons ?

M. DALY : Il y aura trois partis d'arpenteurs.

M. MULOCK : De combien de personnes se composera chaque parti ?

M. DALY : Je ne puis encore fournir ce renseignement. Il n'y a dans cette affaire aucune manœuvre électorale induue. Le présent crédit sera dépensé à des travaux réellement nécessaires.